

Les migrants transportés par jet privé, la cour des comptes qui dénonce les déboutés du droit d'asile qui restent en France...

écrit par Christine Tasin | 21 octobre 2015



Ça devrait faire un hollandagate. Dans un pays normal ça ferait à coup sûr un hollandagate. Mais la France est-elle encore un pays normal ?

Air Sans Pap' : quand l'Etat affrète un jet privé pour vider Calais

Extraits :

Plusieurs fois par semaine, un jet privé loué par l'Etat quitte Calais. A son bord, une poignée de migrants sous escorte policière. Rennes, Nîmes, Metz : ils sont transférés et libérés quelques jours plus tard. 1,5 million d'euros par an s'envolent ainsi.

« C'est un transfert de migrants. On les emmène de Calais au CRA (centre de rétention administrative, ndlr) de Toulouse », nous explique celui qui se présente comme le chef d'équipe.

2 heures plus tard, une fourgonnette de CRS s'engage finalement sur la piste, serrée de près par une petite camionnette de l'aviation civile.

5 hommes en sortent, sous escorte policière.

La peau mate, bien emmitouflés dans des doudounes.

L'un d'eux tient un petit sac plastique bleu à la main, en guise de balluchon.

Après un rapide passage dans les bureaux de la PAF, installés juste à côté de la piste, les sans pap' embarquent dans le petit avion.

Avant de décoller, un policier s'énerve et prend à témoin les rares clients du seul café de l'aérodrome :

« Vous voyez ça (en pointant l'avion du doigt, ndlr) c'est nos impôts qu'on dépense. Ça ne sert à rien. On les envoie à l'autre bout de la France. Mais à l'autre bout de la France, le juge ne va pas les expulser. »

Après plusieurs semaines d'enquête, c'est un système ubuesque que StreetPress dévoile.

Un système qui mobilise des dizaines de fonctionnaires de police à travers la France, déplace de nombreux migrants sans raison et ne fait que brasser de l'air.

Au sens propre, puisque ces transferts sont effectués grâce à **un jet privé loué 1,5 millions d'euros.**

L'oeuvre Les Bourgeois de Calais de Rodin version sans pap' / Crédits : Thibaut Loïez

Air Sans Pap'

Chaque semaine, depuis 6 mois, la Police Aux Frontières balade en jet privé des migrants depuis Calais, jusque dans les différents Centres de Rétentions de l'hexagone.

Avec l'afflux récent de migrants, le coucou de la PAF a pas mal bourlingué.

Un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur explique, sous couvert d'anonymat, que pas moins de 3 vols par semaine sont organisés, depuis plusieurs mois.

Au total, c'est plus d'une centaine de migrants qui ont été déplacés ainsi.

Un système coûteux et inutile, puisque la PAF dépense 1 million et demi d'euros par an pour la seule location de son gros coucou.

Le tout pour une efficacité nulle : selon nos informations **tous les réfugiés transférés en avion ont ensuite été libérés.**

Souvent au bout de quelques jours à peine.

Réguler la pression migratoire

Quelle est la raison de ces transferts en avion ?

Selon une source policière, les autorités s'efforceraient de répartir « la

pression migratoire sur tout le territoire ».

Contactée par StreetPress, la Préfecture du Pas-de-Calais, responsable de ces transferts, invoque la nécessité de juguler l'afflux de migrants sur les bords de la mer du Nord :

« En ce moment, il y a entre 3.500 et 4.000 migrants à Calais. Et le CRA de Coquelles a une capacité limitée (79 places, ndlr). Il faut libérer des places »

*Selon une source proche du dossier, la préf' aurait même la possibilité de réserver des lits dans des CRA à l'autre bout de la France grâce à **un logiciel interne**.*

Ainsi, si certains sont transférés depuis le Centre de Rétention de Coquelles, d'autres sont amenés à l'aéroport directement en sortant du commissariat, quelques heures à peine après leur interpellation.

10 fonctionnaires de la Police aux Frontières et 2 pilotes seraient mobilisés chaque semaine pour ces transferts.

La facture est salée

Un dispositif qui coûte bonbon aux contribuables. En effet, faute d'être le propriétaire de l'appareil, la PAF loue son Beech 1900 à un affrèteur privé.

*Depuis 2015, c'est avec l'entreprise **Twin Jet** qu'elle fait affaire, comme le confirme à StreetPress **Olivier Besnard**, le boss de la boîte installée à Aix-en-Provence.*

StreetPress a retrouvé [l'appel d'offre \(link is external\)](#) lancé par le Ministère de l'Intérieur en octobre 2014.

*Il prévoit une utilisation de l'avion pour des missions de « **transports, de fret, et de liaison** » et une utilisation exclusive de l'avion par la DGPN (Direction Générale de la Police Nationale) et la DGEF (Direction Générale des Etrangers en France).*

*Montant du contrat proposé ? **1,5 millions d'euros, reconductible sur 4 ans.***

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

Le montant annuel du marché toutes prestations comprises est estimé à **1 500 000 EUR HT.**

Le détails des prestations sont les suivantes :

Poste 1 : la mise à disposition d'un avion et de son emplacement de stationnement sur l'aéroport du Bourget avec les prestations associées d'assistance et de formation.

Sont inclus :

01/11/2014 S211

États membres - Marché de services - Avis de marché - Procédure ouverte

2/6

<http://ted.europa.eu/TED>

Supplément au Journal officiel de l'Union européenne

L'appel d'offre lancé par le Ministère de l'Intérieur en 2014. / Crédits : StreetPress

Une somme à laquelle il faut rajouter le prix du kérosène, et le salaire des fonctionnaires de la PAF...

Selon un policier qui souhaite garder l'anonymat, la facture pourrait grimper jusqu'à 23.000 euros par jour d'utilisation.

Une addition salée pour ne transporter qu'une poignée de migrants à la fois.

Car sur Air Sans Pap', il n'y a qu'au maximum **5 réfugiés par vol**, nous annonce une source policière.

En effet, l'avion ne dispose que 19 places assises.

Et la procédure impose 2 fonctionnaires de police par sans pap'. Coûteux et pas franchement efficace

Karim a été transféré 2 fois à Hendaye

E

[Cliquez pour agrandir](#)

à l'intérieur

Préfète du Nord-Pas-de-Calais

Monsieur AGUEFF

Alain, le 27 août 2015

Vous avez été invité sur la section d'attente et placé en garde à vue le 27 août 2015.

Il appert que vous êtes en attente d'être titularisé dans l'attente de quitter la section d'attente sans délai de droit commun, dans le pays de destination de la procédure que j'ai prise à votre encontre le 3 juillet 2015.

Dans le mesure où vous vous êtes soustrait à un ordre administratif d'éloignement, l'usage doit de reprendre l'exécution sans mesure, ainsi que votre placement en situation administrative pour un délai d'immédiate pas 42 jours.

Dans le respect de la procédure administrative prévue par l'article 24 de la loi du 02 août 2005, je vous invite à faire connaître vos éventuelles observations.

Je formule des observations

Je ne formule pas d'observations

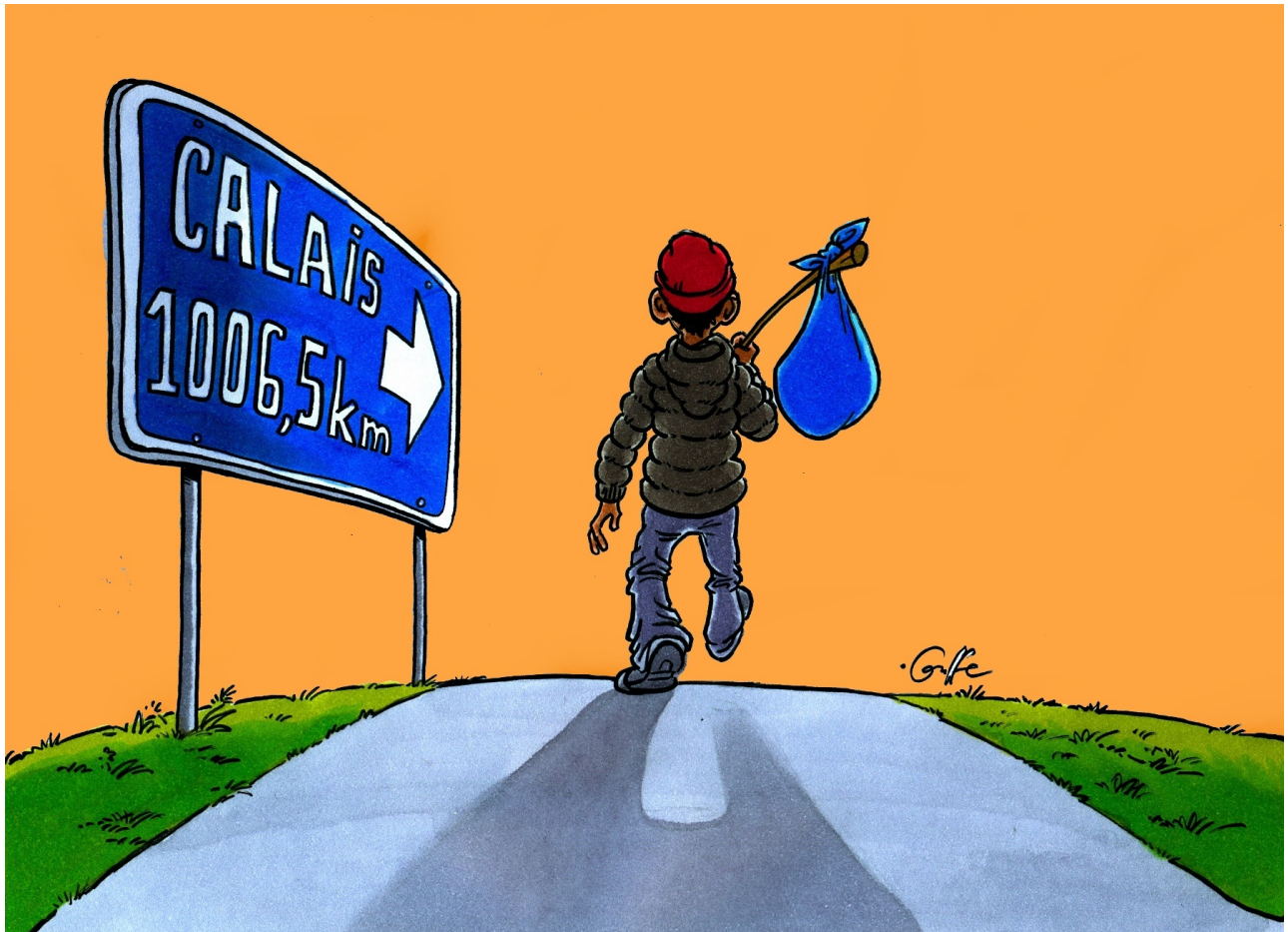
Pays d'origine le: 27/11/2015

Date et heure: 17/11/15 à 14h15

Signature de l'intéressé: [Signature]

Donc et signature de l'organisateur: [Signature]

A



Après avoir été interpellé par des policiers et transféré à Nîmes, Adil a du faire le voyage retour jusque Calais. / Crédits : Thibaut Loïez

Seulement pour quelques jours de rétention

Si ce système marche sur la tête, c'est aussi parce qu'après avoir été déplacés puis placés en rétention, les migrants sont relâchés.

*Contactées par StreetPress, les différentes ONG présentes dans l'ensemble des centres de rétention de l'hexagone affirment que c'est bien **la totalité des réfugiés transférés en avion qui ont ensuite été libérés.***

Cette absurdité, Sarah Danflous a pu la constater.

Le 15 août, cette intervenante pour la CIMADE au CRA d'Hendaye (64) boit son café quand plusieurs policiers de la Police Aux Frontières toquent à la porte :

« Ils nous amenaient 5 afghans. Ils avaient été transférés de Calais après leur garde-à-vue. Ils ont pris l'avion sans escale et sont arrivés ici. »

2 semaines plus tard, rebelotte avec l'arrivée de 5 sans papiers en provenance de Calais.

*Dans les 2 cas, les exilés de Calais sortent **entre 2 et 5 jours** après leur arrivée*

au CRA.

En cause, des erreurs juridiques, explique Maître Harduin, l'avocate de 3 afghans :

« Par exemple, pour les obligations de quitter le territoire français, il n'y avait pas de pays de destination. »



Si selon Sarah Danflous, ces transferts ne sont pas prêt de s'arrêter – « le directeur du CRA nous a prévenu **que ça allait continuer** » – il n'est pas impossible que le petit avion de la PAF traverse quand même des zones de turbulences dans les prochains mois.

Pour mieux comprendre les motivations d'Air Sans Pap', StreetPress a contacté à de nombreuses reprises le ministère de l'intérieur qui n'a jamais donné suite à nos demandes.

<http://by-jipp.blogspot.fr/2015/10/air-sans-pap-quand-letat-affrete-un-jet.html>

Quant à la Cour des comptes...

C'est un rapport qui devrait être largement commenté dans le contexte migratoire actuel. Aux yeux de la Cour des comptes, la politique de l'asile en France est « mal maîtrisée ». En cause notamment, la proportion de déboutés de l'asile qui restent sur le territoire français. La Cour l'estime à plus de 96 %.

C'est sur des chiffres officiels que la Cour des Comptes s'appuie, ceux de [La Direction générale des étrangers en France](#). Ces chiffres montrent que l'an dernier, plus de 40 000 demandeurs d'asile ont été déboutés et que sur ce nombre, un peu plus de 1 400 ont été reconduits à la frontière, ce qui représente 3,5 %.

« Il en résulte une politique publique de maintien sur le territoire qui paraît subie car elle n'est pas maîtrisée par l'Etat », écrit le premier président de la Cour, [Didier Migaud](#). Et l'auteur du rapport voit au moins une raison à cette faible proportion : la durée de l'étude des demandes d'asile. Elle peut actuellement aller jusqu'à 24 mois. L'entrée en vigueur de la loi asile votée l'été dernier doit permettre de diviser par trois ce délai : un « objectif ambitieux », se félicite Didier Migaud.

Reste que ce rapport est délicat pour le gouvernement. Avant même sa publication, l'exécutif a fait savoir qu'il conteste les chiffres, aussi officiels soient-ils. Le ministère de l'Intérieur estime à 20 % le nombre de déboutés de l'asile quittant le territoire. Mais il faut aussi tenir compte des départs volontaires, soulignent les services du Premier ministre, tout comme du nombre de demandeurs qui obtiennent une régularisation hors du cadre de l'asile.

<http://www.rfi.fr/france/20151020-france-politique-asile-cour-comptes-chiffres-direction-generale-etrangers-demandeurs>

Une seule certitude. Les délinquants que sont les faux réfugiés nous coûtent cher, très cher... et ne sont pas près de partir. Il nous appartient de préparer l'avenir très sombre qui se profile à l'horizon.

Christine Tassin